



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 26 juin 2019

Municipalité de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

Du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 26 juin 2019

Présidence : Monsieur Dominique Streckeisen

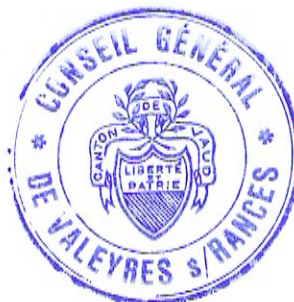
Préavis n° 22/19 : Adoption de la zone réservée communale et de son règlement selon l'article 46 LATC

Le Conseil Général décide :

D'adopter la zone réservée communale et de son règlement selon l'article 46 LATC tel que présentés dans le préavis n° 22/19.

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2019.

Le président :
Dominique Streckeisen



La secrétaire remplaçant par intérim:
Catherine Fiaux